

## Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-deux le **22 juin** à 18 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué le **16 juin** s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de **M. Thierry MONIN, Maire.**

### PRÉSENTS

Mmes, MM. Thierry MONIN, Michèle SCHILTE, Thibaud FALCOZ, Florence SURELLE, François-Joseph MATHEX, Joseph JACQUEMARD, Jean-Pierre SANTON, Adeline GIRARD, Catherine GIACOMETTI, Michaël RAFFORT, Ophélie DUPONT, Mathieu TATOUT

### EXCUSÉS ou ABSENTS

Mmes, MM. Alain ETIEVENT (pouvoir donné à Thierry MONIN), Eric LAZARD, Gaëlle PETIT-JEAN (pouvoir donné à Adeline GIRARD), Victoria CESAR (pouvoir donné à François-Joseph MATHEX), Emilie RAFFORT, Sandra ACHOUR, Maxime BRUN

En exercice	19
Présents	12
Suffrages exprimés	15
Vote pour	15
Votre contre	0

### **Attribution d'une subvention pour «la Tournée des Refuges»**

## ***DÉLIBÉRATION N° 83/2022***

Monsieur le Maire expose :

L'association « La Tournée des Refuges » organise la 11<sup>ème</sup> édition de leur projet (été 2022). Ils ont choisi de venir en Vanoise pour y diffuser leurs concerts. Ils effectueront ainsi deux concerts sur la commune, les 17 et 18/07 au refuge du Saut.

L'association sollicite la commune afin de participer à cet événement. Ces concerts ont en effet un coût de 1720€ par soir (salaires, frais de production, transports...). Sans le soutien des acteurs institutionnels, ces tournées professionnelles ne peuvent avoir lieu.

Pour information, la Tournée des Refuges c'est :

- Des concerts acoustiques en montagne que les musiciens professionnels rejoignent uniquement en randonnée avec tous les instruments sur le dos ;
- 10 éditions dans 6 pays ;
- Plus de 350 concerts et 6 000 km parcourus ;
- Des musiques traditionnelles aux influences tziganes, blues, swing ou encore italiennes ;
- Aucun concept équivalent de cette ampleur dans le monde ;
- Des milliers de personnes, en France et à l'étranger, qui suivent chaque été les musiciens sur les sentiers, en concert et en ligne.

- *Vu l'article L.1611-4 et l'article L.2121-29 du Code général des collectivités territoriales,*
- *Vu l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques et son décret n° 2001-495 du 6 juin 2001,*
- *Vu l'avis de la commission permanente du 16 mai 2022.*

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil municipal :

- ACCEPTE DE VERSER une subvention de 1 720 € à l'association « La Tournée des Refuges »,
- PRÉCISE que les crédits nécessaires à l'exécution de la présente délibération seront inscrits au budget principal de l'exercice en cours à l'article 6574.

*Ainsi fait et délibéré pour extrait conforme.*

Le Maire,  
Thierry MONIN

Affichée le 01/07/2022

